



L'ensemble des services et des directions de la collectivité se répartissent en quatre grands pôles ayant à leur tête le maire et le directeur général des services.

- Pôle enfance et jeunesse
- Pôle culture
- Pôle communication, vie locale et sociale
- Pôle aménagement.

Quatre pôles » ressources » sont directement rattachés au directeur général des services :

- Service population
- Finances
- Ressources humaines
- Marchés publics.

Le service de la Police Municipale assure les pouvoirs de police du maire.